

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 mai 2007

DELIBERATION

OBJET : Atelier d'arts plastiques – Tarifs année scolaire 2007-2008

57 participants ont fréquenté chaque semaine l'atelier d'arts plastiques durant l'année scolaire 2006-2007 pour deux heures de cours durant lesquels différents apprentissages sont dispensés.

Il est proposé d'augmenter de 2% les tarifs de l'atelier d'arts plastiques pour l'année scolaire 2007-2008. A compter du 1er septembre 2007 les tarifs suivants seront appliqués :

Pour mémoire tarifs 2006-2007		Propositions tarifs 2007-2008					
Enfants		Adultes		Enfants		Adultes	
B	84,30 €	B	100,50 €	B	86,00 €	B	102,50 €
CD	120,00 €	CD	143,00 €	CD	122,40 €	CD	145,85 €
E	166,60 €	E	198,90 €	E	169,95 €	E	202,90 €
F	205,50 €	F	239,20 €	F	209,60 €	F	244,00 €
G	243,40 €	G	279,10 €	G	248,25 €	G	284,70 €
I (ext)	281,30 €	I (ext)	319,30 €	H	286,90 €	H	325,70 €
				I (ext)	292,65 €	I (ext)	332,20 €

Observations :

- Réductions de 20% pour le deuxième enfant, 30% pour le troisième enfant et 40% pour quatrième enfant ;
- Le tarif « adulte » s'applique aux élèves âgés de plus de 18 ans ;
- Les sommes sont exigibles à l'inscription mais les familles sont autorisées à régler trimestriellement les droits d'inscription ;
- Deux participations d'essai au cours de l'atelier sont proposées aux nouveaux inscrits, à l'issue de cette période l'inscription aux cours est validée pour l'année et la redevance est due. En cas de motif grave justifiant l'abandon une demande d'exonération écrite pourra être examinée.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions «Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention, Insertion» et «Finances, Ressources Humaines, Administration Générale», et après en avoir délibéré,

➤ APPROUVE les tarifs ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Loïc LE MEUR